

ACCA de CAPBRETON

ASSEMBLEE GENERALE **SAISON 2020 / 2021**

L'assemblée générale de l'ACCA de CAPBRETON se déroulera
le Dimanche 30 mai 2021, à 9h30,
à la salle Jean SOLON, maison des Associations, ZA des deux pins.
**Vue le contexte sanitaire actuel le masque et les distanciations de rigueur seront
obligatoire.**

Ordre du jour :

≈ Rapport statutaire.

≈ Rapport financier.

≈ Bilan annuel.

≈ Conformément à la refonte des ACCA amorcé en 2020:
Adoption des nouveaux statuts et du nouveau règlement Intérieur et de
Chasse (RIC)

≈ Renouvellement de l'ensemble du bureau de l'ACCA.

Les candidatures devront être déposées par écrit 7 jours avant minimum
dans la boîte aux lettres de l'ACCA.

≈ Questions diverses.

Les questions diverses devront être déposées par écrit 5 jours avant
minimum dans la boîte aux lettres de l'ACCA pour être inscritent à l'ordre
du jour de l'assemblée.

**TOUS LES CHASSEURS DE L'ACCA ET LES PROPRIETAIRES SONT
INVITES A Y PARTICIPER OU A SE FAIRE REPRESENTER.**

Un seul pouvoir par chasseur

Les Statuts 2021 et le règlement Intérieur et de Chasse version 2021 sont
consultables sur le site de l'ACCA.

<https://accacapbreton.fr/information/r-glement-2021>

***le renouvellement du conseil d'administration de l'ACCA se feras
automatiquement par bulletin secret sur liste de candidatures.
9 postes sont à pourvoir tous les 3 ans.***

A.C.C.A de CAPBRETON

Permanence pour la délivrance des cartes A.I.C.A. 2021

Salle Jean SOLON (zone artisanale des deux pins)

L'attestation d'assurance vous sera demandé avant la délivrance des cartes
(avec le Nom de la compagnie et le n° de police)

Vendredi 25 juin 18 h 30 à 20 h

Vendredi 6 aout 18h30 à 20 h

Vendredi 3 septembre 18 h 30 à 20 h

Vendredi 24 septembre 18 h 30 à 20 h



+ délivrance des carnets de prélèvement alouette



Aucune carte ne sera délivrée en dehors de ces
permanences.

A partir du 1er juillet les participants aux battues de nuisibles devront impérativement avoir la carte AICA 2021 pour pouvoir chasser.

ACCA de CAPBRETON

ASSEMBLEE GENERALE - SAISON 2020 / 2021

POUVOIR de VOTE

Je soussigné :

Nom:

Prénom:

Chasseur: N° de permis:

N° de validation 2020/2021 :

A jour de ma cotisation

Domicilié :

Ville :

Chasseur / Propriétaire

Surface chassable:

Hectares

Lieu dit :

Parcelles:

Donne pouvoir de Vote pour l'assemblée générale de l'ACCA de Capbreton du 30 mai 2021 à:

Nom:

Prénom:

N° de permis :

N° de validation 2020/2021 :

A jour de ma cotisation

Domicilié :

Pour valoir ce que de droit,

Fait à :

le

/

/ 2021

Signature du Mandant:

Suivie de la mention « Bon pour pouvoir »

Signature du Mandataire: